

# Circulation et stationnement à SAINT VALERY SUR SOMME

## Les Nouvelles mesures

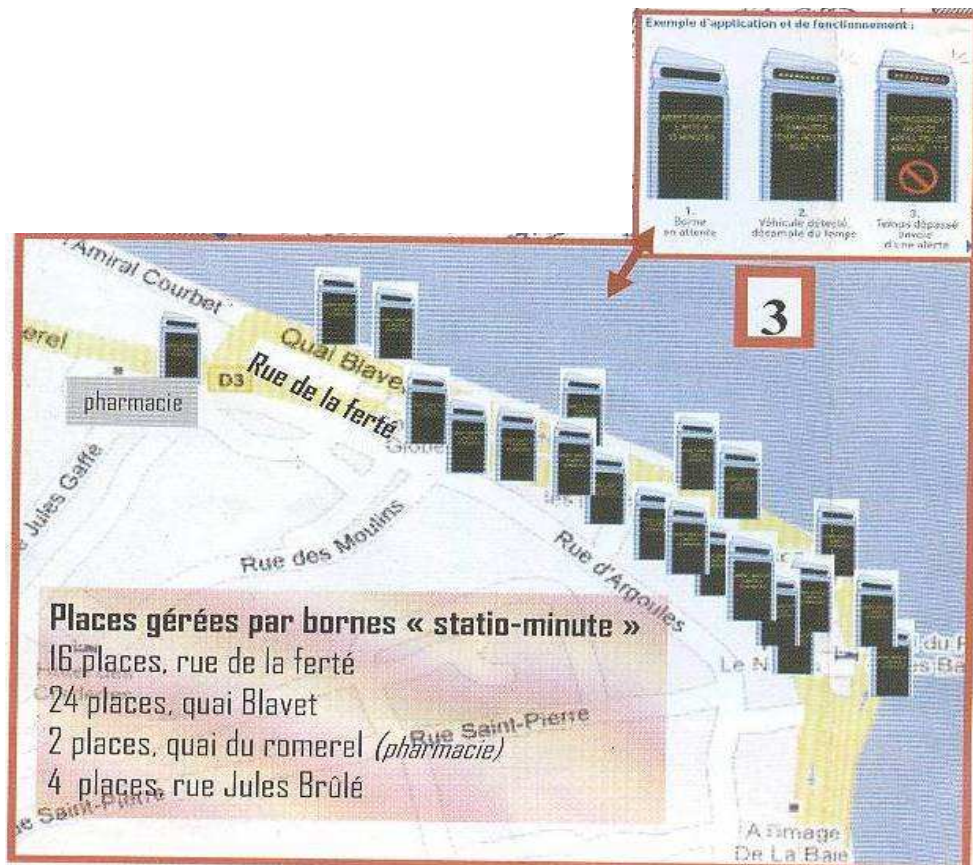


Les nouvelles zones payantes - avant de le devenir - recevront les marquages au sol nécessaires à l'organisation du stationnement. L'implantation de mobilier urbain et la pose des horodateurs sont également un préalable indispensable...

rues	Modifications
Rue Saint-Augustin	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en double sens du haut de la rue à compter de l'intersection de la rue Jules Gaffé</li> <li>Stop à créer rue Saint Augustin, dans la descente, avant la rue Jules Gaffé</li> <li>Stationnement à organiser par marquage au sol</li> </ul>
Rue d'Argoules	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stationnement payant</li> </ul>
Rue des granges	<ul style="list-style-type: none"> <li>Secteur à réaménager (<i>achat de la parcelle vacante derrière le parking, réfection en enrobé du parking, installation de mobilier urbain le long de la clôture</i>)</li> <li>Puis stationnement payant sur la place</li> </ul>
Rue Jules Gaffé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Statu quo pour le moment - la largeur de la voie empêche la création de stationnement en préservant le trottoir, si la rue reste en double sens. La mise en sens unique est ajournée en attente de requalification du secteur (<i>cf : rue des granges</i>)</li> </ul>



Rue du Soleil Levant	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Stationnement alterné à organiser par marquage au sol</li> <li>. Stationnement payant</li> <li>. Mobilier urbain à installer pour préserver la visibilité dans le carrefour.</li> </ul>
Avenue Romain Michel	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Sens unique circulant de la gendarmerie vers la route d'Abbeville</li> <li>. Stationnement à organiser par marquage au sol (<i>des 2 côtés après le parking de l'amirauté</i>)</li> <li>. Stationnement payant</li> </ul>



Quai Blavet Rue de la ferté	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Installation de places gérées par des bornes « intelligentes » (22 bornes)</li> <li>. suppression de la zone rouge (fin du stationnement limité à 2 heures) : un zonage unique pour les zones payantes</li> </ul>
--------------------------------	--

